

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS SUD

Commune de **CHILLY-LE-VIGNOBLE**

### **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014**

**Présents** : DUBOIS F., GRICOURT P., JAILLET J., NOUVELOT C., PASCOA J., PETITJEAN B., PICARD M., QOCHIH Z., ROBIN M., WOLFF JC.

**Absents excusés** : MARTINEZ H.(pouvoir GRICOURT P), SAFFREY C.(pouvoir PETITJEAN B),CROISSANT A., CHAMBARD F., MEGARD J.

**Secrétaire de séance** : Mme DUBOIS F. a été nommée secrétaire de séance.

---

*Ouverture de la séance à 20H30*

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 13 mai 2014.  
Adoption à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : achat groupé de gaz avec ECLA.  
Adoption à l'unanimité.

#### **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Mr le Maire fait la lecture des différentes délégations possibles et envisageables du conseil municipal au maire.  
Les délégations retenues à l'unanimité sont les suivantes :

- 1° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal jusqu'à 10 000€.
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 1500€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1500€.
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas.
- 10° De prendre les décisions et transmission mentionnées aux articles L523-4 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

#### **DÉLÉGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS**

Mr le Maire fait part au conseil municipal des différents arrêtés qui ont été pris concernant les délégations aux 3 adjoints.  
Les délégations aux adjoints sont les suivantes :

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe : environnement ; jeunesse et affaires scolaires ; communication

Mr le 2<sup>ème</sup> adjoint : cadre de vie (patrimoine, culture, tourisme, bibliothèque).

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe : voirie (travaux, réseaux, sécurité route et piéton) ; forêt

De plus, les adjoints bénéficient d'une délégation de signature dans leurs domaines respectifs ainsi qu'en cas d'absence du maire.

Adoption à l'unanimité.

### **POINT SUR LES RECOURS CONTRE LE PLU**

Concernant les dossiers de recours, le conseil municipal se conforme aux décisions des différents organismes et au règlement du PLU.

### **MODIFICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Mr le Maire expose qu'une nouvelle délibération concernant le DPU doit être prise, car celle du 04/03/14 contenait des erreurs de forme (erreur de date, de formulation et de dessin sur le plan).

### **ACCORD CADRE GAZ**

ECLA propose une convention pour un achat groupé de gaz. Mme Dubois et Mr Gricourt se renseignent afin d'obtenir plus d'informations.

### **ITINÉRAIRE PDIPR**

Mr le 2<sup>ème</sup> adjoint propose 2 différents tracés pour ce premier sentier de randonnée (liaison avec la Voie Verte par le chemin du Pont de la Biche).

A l'unanimité, le conseil municipal choisit le tracé n°1, c'est-à-dire départ du Parc des Vignes et liaison avec la Voie Verte par le petit chemin et la rue de la Colonie.

Une réflexion sera menée pour nommer ce chemin. Une convention sera signée avec le Conseil Général qui validera ce choix de tracé et les suivants sous réserve que le passage sur l'ensemble des chemins concernés soit autorisé par les différents propriétaires.

### **COURRIER D'UN ADMINISTRÉ**

Mr le 2<sup>ème</sup> adjoint fait part au conseil du courrier de réclamation d'un administré relatif à la détérioration d'un chemin d'exploitation AF 14 au niveau des lieux dits « Au Parc » et « Pré Mouton ».

Un point va être fait avec les personnes concernées et les membres de l'Association Foncière.

### **ÉGLISE**

Mr le 2<sup>ème</sup> adjoint est dans l'attente de différents devis concernant la réfection du toit.

Concernant la pierre tombale qui est en mauvais état, les services de la DRAC doivent se prononcer sur les opérations à mettre en œuvre.

### **ÉCOLES**

- Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, au sujet de l'accompagnateur dans tout véhicule transportant des élèves d'âge préscolaire (inférieur à 6 ans) propose :

-un projet de convention, entre le Département du Jura et les communes de Messia sur Sorne et de Chilly le Vignoble, pour la mise en place et le financement de l'accompagnement dans les transports scolaires.

-unprojet de convention entre les communes de Messia sur Sorne et Chilly le Vignoble pour les modalités d'organisation et le coût supporté par la commune de Chilly le Vignoble.

La commune de Messia sur Sorne recrute et rémunère la personne qui assure l'accompagnement des élèves d'âge préscolaire domiciliés à Chilly-le-Vignoble et utilisant les services de transport scolaire pour se rendre à l'école de Messia-sur-Sorne.

Le Département du Jura apporte une participation à hauteur de 50% du coût de l'accompagnement mis en place et dispense une formation à l'accompagnateur.

La commune de Chilly le Vignoble verse la somme de 2 252 € par année scolaire à la commune de Messia sur Sorne (4h30 par semaine sur 36 semaines) et perçoit la participation du Département, soit 50% de la somme versée. Soit un coût final de 1126€ par an.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces projets de convention.

- Réforme sur les rythmes scolaires et les temps d'activités périscolaires (TAP).

Pour l'école de Courlans, les TAP auront lieu le mardi de 14h à 16h30.

Pour l'école de Messia sur Sorne, rien n'est encore défini, vu le désaccord entre le conseil municipal et les enseignants.

### **VISITE BASSIN DE RÉTENTION**

Jura Nature Environnement propose d'accompagner la commune de Chilly-le-Vignoble pour la restauration et pour la valorisation d'un corridor écologique de la trame verte et bleue communautaire au secteur des Têpes. Cout de l'opération : 1800€.

Après réflexion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ce projet cette année, n'ayant pas les crédits inscrits au budget prévisionnel et estimant que d'autres projets sont prioritaires pour la commune.

**BANCS PUBLICS**

Quatre bancs en béton vont être livrés et installés à divers endroits de la commune pour y rester toute l'année : au cimetière, au bord de la Sorne, proche de l'Eglise et Chemin de la Biche.

**POINT SUR CCAS (Centre Communale d'Actions Sociale)**

Madame la 1ère adjointe fait part au conseil municipal des actions et décisions prises par le Conseil d'administration du CCAS. Dans son champ d'action, le CCAS gère administrativement les repas livrés par le Sicopal ainsi que des abonnements à une téléalarme. Si les administrés ont un revenu inférieur à 900€/mois, le CCAS prend en charge 1€ par repas (sur présentation d'un justificatif de revenus).

Le CCAS propose la carte avantage jeunes aux jeunes de 0 à 30 ans au tarif de 1€.

Un projet de voyage est à l'étude pour les aînés de plus de 65 ans et leur conjoint fin août 2014. L'invitation sera distribuée par les membres du conseil d'administration qui en profiteront pour discuter avec nos aînés des différents souhaits et demandes, d'en faire la liste et de proposer au CCAS les actions à mener (covoiturage pour cinéma, théâtre, cimetière...).

**RECENSEMENT 2015**

Le recensement aura lieu du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Le conseil municipal décide que l'agent recenseur sera Mr Yves Dubois et le coordonnateur sera Mme Anne-Camille Seyssel. 12 voix pour, 1 abstention (F Dubois).

**VOIRIE**

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe informe que la réunion voirie aura lieu le lundi 16 juin à 20h30.

**COMMISSIONS ECLA**

Mr le Maire informe des différents membres inscrits dans les commissions ECLA

Transports urbains : Mr Christian Nouvelot

Finances : Mme Zora QOCHIH

Environnement : Mme Caroline SAFFREY

Voirie : Mme Françoise DUBOIS

Culture : Mme Béatrice PETITJEAN, Mr Christian NOUVELOT

**ZAC ( Zone d'Aménagement Concerté) DE MESSIA SUR SORNE**

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe et Mr le 2<sup>ème</sup> adjoint font le compte rendu de la réunion du 04 juin 2014 qui présentait trois scénariis d'aménagement.

Il a bien été précisé par Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe et Mr le 2<sup>ème</sup> adjoint que Monsieur Mercier ne souhaitait toujours pas vendre la parcelle lui appartenant et que la municipalité discutait avec ECLA pour trouver une solution la plus avantageuse possible pour Monsieur Mercier.

**ROND POINT DE MESSIA SUR SORNE (côté RD 158)**

Mr le Maire informe du projet d'aménagement paysager sur le rond point proche de l'entreprise Procap : plantation de pommiers notamment dont l'entretien sera pris en charge par la commune de Messia sur Sorne.

**BILAN JOURNÉE « NETTOYAGE DU PARC DES VIGNES »**

Le bilan est plutôt satisfaisant : journée conviviale et mise en valeur paysagère de certains espaces du parc. Merci à tous les participants. La journée sera renouvelée en 2015 en partenariat avec les associations du village et notamment « Pour que vive la Sorne ».

Clôture de la séance à 23H30

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 08 JUILLET 2014**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 11 juin 2014  
Le Maire

P.GRICOURT



*[Handwritten signature of P. Gricourt]*